

LE FANTASQUE.

Rédigé, imprimé et publié par N. AUBIN, à sa résidence, rue St-Valier, No 50.



Je n'obéis ni ne commande à personne, je vais ou je veux, je fais ce qui me plaît, je vis comme je peux et je meurs quand il le faut.

Vol. II.)

QUÉBEC, AOUT 3 1839,

(No 7.)

Mélanges.

LES FEMMES QUERELLEUSES.

L'huissier appelle la plainte en voies de faits et injures portée par la femme Rondel contre la femme Honoré, sa cousine. Le premier, ou pour dire plus vrai, le témoin unique n'étant pas arrivé, le tribunal suspend l'audience. Pendant cette suspension, plaignante et préveque, laissant un libre cours à l'intempérance de leurs langues, donnent au public un avant-goût des débats qui vont avoir lieu tout-à-l'heure. Le respect dû au tribunal n'étant pas là pour les retenir, les deux commères s'arrangent d'excellente sorte : on voit le moment où elles vont prendre l'enceinte de la police correctionnelle pour le carreau de la halle.

La femme Honoré.—Eh bien, cousine, vous v'la contente, vous m'avez traînée devant un tribunal.

La femme Rondel.—C'est en attendant, cousine... votre place n'est pas là ; elle est plus bas, sur la place, avec une collerette de fer au cou.

La femme Honoré.—Vous allez encore récidiver vos atrocités... et puis après ça, quand je vous aurai admolesté une bonne volée, vous direz que c'est moi qu'a commencé.

La femme Rondel.—Le jour qui fait que vous êtes ici, c'est peut-être pas vous qui m'avez traitée de vieille paillasse ?

La femme Honoré.—J'ai ben, vous avez commencé... C'est la loi du talon, ma chère.